

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 132

Le 2 novembre 2018

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Compagnies Loblaw limitée (L and FLL) Scission d'actions (Suivi)

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 168-18 et de l'avis aux membres No. 2018-129 publiés le 29 octobre, 2018, le prix de clôture de George Weston limitée (TSX: WN), en date du jeudi 1 novembre 2018, est fixé à \$94.98 CA par action. En conséquence, le nouveau livrable par contrat L1 et KLL sera le suivant :

**NOUVEAU LIVRABLE  
PAR CONTRAT :**

**100 actions ordinaires de Compagnies Loblaw limitée (Les) (TSX:L), 13 actions ordinaires de George Weston limitée (TSX: WN) et une considération en espèces de 47.49 \$CA équivalente à 0,5 action ordinaire de George Weston limitée (basé sur le prix de clôture de WN du jeudi, le 1 novembre 2018).**

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 168-18 et dans l'avis aux membres No. 2018-129 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CDCC